

Comptabilité Installer en Massif central 2014

Pour publication

INSTALLER en Massif Central					
COMPTE de RESULTAT 1.01.2014 - 31.12.2014					
CHARGES			PRODUITS		
	N	N-1		N	N-1
Autres achats et charges externes	1 076,15	19 812,39	Production vendue services	105 802,20	196 389,01
Autres charges	341 297,43	633 512,90	Conventions	242 212,82	456 512,91
			Autres produits	3 600,00	0,00
SOUS TOTAL I	342 373,58	653 325,29	SOUS TOTAL II	351 615,02	652 901,92
<i>Résultat d'exploitation (II-I)</i>	<i>9 241,44</i>	<i>-423,37</i>			
Charges financières	3 242,82	3 382,29	Produits financiers	0,00	0,00
<i>Résultat financier</i>	<i>-3 242,82</i>	<i>-3 382,29</i>			
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	Produits exceptionnels	0,00	0,00
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			
<i>Résultat net de l'exercice</i>	<i>5 998,62</i>	<i>-3 805,66</i>			
TOTAL	351 615,02	652 901,92	TOTAL	351 615,02	652 901,92
				0,00	0,00

INSTALLER en Massif Central							
BILAN au 31.12.2014							
ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amort.	N	N-1		N	N-1
Actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	Capitaux propres	2 192,96	-3 805,66
					*Résultat de l'exercice 2013	-3 805,66	-3 805,66
					*Résultat de l'exercice 2014	5 998,62	-
Actif circulant	365 455,78	0,00	365 455,78	383 963,69	Dettes	363 262,82	387 769,35
* Créances					*Emprunts et dettes bancaires	361 242,82	377 282,29
Créances autres	344 710,20	0,00	344 710,20	367 329,42	*Dettes fournisseurs et cpts rattachés	2 020,00	10 487,06
* Disponibilités	20 745,58	0,00	20 745,58	16 634,27			
Compte de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	Compte de régularisation	0,00	0,00
*Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00	*Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL	365 455,78	0,00	365 455,78	383 963,69	TOTAL	365 455,78	383 963,69
						0,00	0,00

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

« S'INSTALLER EN MASSIF CENTRAL »

Association loi de 1901
Exercice clos le 31/12/2014

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de « S'INSTALLER EN MASSIF CENTRAL », tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- ◆ la justification de nos appréciations
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de liquidation de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

A

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

RAPPORT DE GESTION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 27 février 2015

Pour AUSEIS

Alexandre BONALDI
Commissaire aux comptes



